



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

1

Dépôt : Groupe politique CSV

N. Laurent Mosar

12.07.2017

Débat d'orientation N° 6944

MOTION

La Chambre des Députés,

Considérant la solidarité entre États membres comme étant un principe fondateur de l'Union Européenne;

Constatant le manque flagrant de solidarité de certains États membres dans le cadre de l'application du Plan de relocalisation des réfugiés;

Considérant le « lien manifeste entre l'État de droit et la bonne mise en œuvre des investissements publics et privés soutenus par le budget de l'UE » supposé par le récent document de réflexion sur l'avenir des finances de l'UE ;

Considérant dans ce sens l'ouverture par la Commission Européenne de procédures légales contre la Hongrie, la Pologne et la République tchèque ;

Considérant que la solidarité entre États membres ne constitue, selon les dires du Président de la Commission Européenne, pas « une voie à sens unique » mais que celle-ci doit s'exercer dans un esprit de réciprocité;

Considérant que l'image internationale de l'Union Européenne a également souffert de ce manque manifeste de solidarité et d'efficacité européennes ;

Invite le Gouvernement

à promouvoir le principe fondateur de solidarité entre États membres,

à soutenir au niveau européen toute initiative permettant l'application du Plan de relocalisation des réfugiés par tous les États membres en application du droit communautaire,

à agir proactivement afin de favoriser le lien entre l'État de droit et la bonne mise en œuvre des investissements publics et privés soutenus par le budget de l'UE.

L. MOSAR

O. ROBERTI

N. Spautz

C. Wiseler

23, rue du Marché-aux-Herbes | L-1728 Luxembourg

Tél.: (+352) 466 966-1 | Fax: (+352) 22 02 30

www.chd.lu